



Livret de l'étudiant.e 2019-2020

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT) GÉNIE MÉCANIQUE & PRODUCTIQUE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Version provisoire

Livret voté au Conseil d'IUT du 11 juin 2019

Livret voté à la CFVU du 01 juillet 2019

Département GMP
IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre
Site de Ville d'Avray - Bâtiment A2
50, rue de Sèvres - 92410 Ville d'Avray



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
Université
Paris Nanterre
et Ecofolio.

[www http://cva.parisnanterre.fr](http://cva.parisnanterre.fr)

[www http://cva-gmp.parisnanterre.fr](http://cva-gmp.parisnanterre.fr)



Département **GMP**
génie mécanique
et productique

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	4
UNIVERSITE IUT DEPARTEMENT GMP/DUT GMP FA REFERENTS FORMATION CONTINUE	
SERVICES NUMERIQUES	5
CALENDRIER	6
MAQUETTE DU DIPLOME	7
PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS	9
ANNEE/SEMESTRE	
MODALITÉS DE CONTRÔLE ET EXAMENS	30
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	33
CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ENSEMBLE	37

LE DUT GMP EN APPRENTISSAGE

La formation conduisant au DUT GMP par apprentissage est organisée sur quatre semestres (S1, S2, S3, S4). Elle est composée de périodes en entreprise ainsi que de périodes de formation à l'IUT. La formation reprend le contenu des modules décrits dans le programme pédagogique national GMP toutefois ces modules sont ordonnancés de manière différente afin de pouvoir assurer le planning de périodes en entreprise et le respect des dates de jury de fin de semestre. D'autre part, certains numéros de modules ont été adaptés en fonction de l'ordonnement et pour faciliter la compréhension des positionnements et les durées des modules sont modifiées car la formation par alternance est de 1500 heures au lieu de 1800 heures en formation classique. Enfin, les coefficients ont été ajustés afin de prendre en compte les périodes en entreprise et les volumes horaires.

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en alternance.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.
- à distance

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) :

<http://culture.parisnanterre.fr>

Service de la médecine préventive : 01 40 97 75 33

medecine-preventive@liste.parisnanterre.fr

Campus Universitaire de Nanterre

Bâtiment E. RAMNOUX – porte 05

IUT

Direction : Michel BATOUFFLET

Responsable administrative: Fabienne MAZZUCHELLI

Site internet de l'UFR : Site internet de l'IUT : <http://cva.parisnanterre.fr>

Département GMP/ DUT GMP FA

Secrétariat de la formation :

Séverine DOSSANT : 01 40 97 57 84

apprentissage-gmp@liste.parisnanterre.fr

Responsable de formation

Julie RANGER

Responsables des emplois du temps

Jean-Luc LAFFITTE

Philippe ANTOINE

Site internet de la formation : <https://cva-gmp.parisnanterre.fr/>

Référents apprentissage

Accueil du Service Apprentissage : apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Christiane BOUGAN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D – Rez-de-chaussée

apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Site internet du Service Apprentissage : <https://cva.parisnanterre.fr/apprentissage-600780.kjsp>

Référents formation continue

Accueil du Service de la Formation Continue : fcontinue-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Géraldine SAINT SURIN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D - Bureau D.02.1

Secrétariat : Bernadette RIQUET – IUT VILLE D'AVRAY- Bâtiment D - Bureau D.12.2.3.

Site internet du SFC : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER

1^{ère} année

	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
RENTREE UNIVERSITAIRE	02 septembre 2019 Début des cours : 02 septembre 2019	6 janvier 2020 Début des cours : 20 janvier 2020
STAGES	Sans Objet (cf. planning d'alternance)	Sans Objet (cf. planning d'alternance)
VACANCES	Toussaint	Hiver
	Sans Objet (cf. planning d'alternance)	Sans Objet (cf. planning d'alternance)
	Noël	Printemps
	Sans Objet (cf. planning d'alternance)	Sans Objet (cf. planning d'alternance)
FIN DES ENSEIGNEMENTS	20 décembre 2019	19 juin 2020
PERIODE DE JURY	JURY FIN DE SEMESTRE 28 janvier 2020	JURY FIN DE SEMESTRE 2 juillet 2020

2^{ème} année

	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
RENTREE UNIVERSITAIRE	02 septembre 2019 Début des cours : 02 septembre 2019	6 janvier 2020 Début des cours : 20 janvier 2020
STAGES	Sans Objet (cf. planning d'alternance)	Sans Objet (cf. planning d'alternance)
VACANCES	Toussaint	Hiver
	Sans Objet (cf. planning d'alternance)	Sans Objet (cf. planning d'alternance)
	Noël	Printemps
	Sans Objet (cf. planning d'alternance)	Sans Objet (cf. planning d'alternance)
FIN DES ENSEIGNEMENTS	20 décembre 2019	19 juin 2020
PERIODE DE JURY	JURY FIN DE SEMESTRE 28 janvier 2020	JURY DUT 2 juillet 2020

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :
 selon le calendrier général de l'université

selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »)

MAQUETTE

Unités d'Enseignement	COEF	ECTS	Éléments Constitutifs	COEF	ECTS	Volume horaire		
						CM + DS	TD	TP
SEMESTRE 1								
UE 1 Concevoir	10	10	Conception Mécanique	4	4	2	26	30
			Dimensionnement des Structures (DDS)	2	2	2	18	-
			Mécanique	2	2	2	26	-
			Science des Matériaux (SdM)	2	2	3	26	12
UE 2 Industrialiser et gérer	9	9	EEA	2	2	2	10	4
			Méthode	2.5	2.5	4	14	15
			Métrologie	2	2	2	12	4
			Production	2.5	2.5	4	2	28
UE 3 Méthodologie	11	11	Langues étrangères	2	2	-	-	21
			Communication	2	2	-	12	6
			Entreprise	1	1	-	-	-
			Informatique	2	2	2	14	12
			Mathématiques	4	4	6	53	-
SEMESTRE 2								
UE 1 Concevoir	10	10	Conception Mécanique	3	3	2	26	24
			Dimensionnement des Structures (DDS)	2	2	2	18	8
			Mécanique	3	3	7	49	-
			Science des Matériaux (SdM)	2	2	2	16	8
UE 2 Industrialiser et gérer	8	8	EEA	2.5	2.5	2	14	12
			Méthodes	2	2	2	18	-
			Production	3.5	3.5	4	6	32
UE 3 Compétences transverses	12	12	Langues étrangères	2	2	2	12	12
			Communication	2	2	2	12	4
			Entreprise	4	4	-	-	-
			Mathématiques	4	4	4	56	-

Unités d'Enseignement	COEF	ECTS	Éléments Constitutifs	COEF	ECTS	Volume horaire		
						CM + DS	TD	TP
SEMESTRE 3								
UE 1 Concevoir	10	10	Conception Mécanique	4.5	4.5	-	36	32
			DDS	2	2	2	22	6
			Mécanique	2.5	2.5	4	23	-
			Science des Matériaux (SdM)	1	1	2	10	-
UE 2 Industrialiser et gérer	11	11	EEA	3	3	3	14	16
			Méthodes	3	3	3	20	4
			Métrologie	1	1	2	6	9
			OPI maintenance	1	1	2	8	4
			Production	3	3	4	-	32
UE 3 Compétences transversales	9	9	Langues étrangères	1.5	1.5	2	-	30
			Communication	1.5	1.5	-	8	18
			Entreprise	2	2	-	-	-
			Informatique BDD	1	1	2	6	6
			Mathématiques	2	2	2	28	-
			Gestion de projet	1	1	2	12	4
SEMESTRE 4								
UE 1 Concevoir	6	6	Dimensionnement	1	1	2	-	18
			DDS	1	1	4	20	
			Projet BE	4	4	-	-	36
UE 2 Industrialiser et gérer	6	6	BM projet	1	1	-	-	20
			EEA	1.5	1.5	10	13	22
			Projet fabrication 1 et 2	1.5	1.5	-	-	72
			OGP et qualité	1.5	1.5	4	28	8
			Soutenance Projet	0.5	0.5	-	2	-
UE 3 Compétences transversales	6	6	Langues étrangères	1.5	1.5	2	-	30
			Communication	2	2	-	6	12
			Management	1.5	1.5	2	16	-
			Mathématiques	1	1	2	16	-
UE 4 Entreprise	12	12	Entreprise	12	12	-	-	-

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1

3XN1BE01	Conception mécanique	Volume horaire 2h CM / 26h TD 30h TP	Enseignants Jean-Luc LAFFITTE (PRAG) jlaffitte@parisnanterre.fr , Julie RANGER (PRAG) julie.ranger@parisnanterre.fr , Bruno Million, (PRAG) bruno.million@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> Modes de représentation d'un mécanisme Apprentissage du vocabulaire technique Étude de la conception des liaisons Formation au logiciel de Conception Assistée par Ordinateur (CAO) Catia 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'interrogations en TD (Coefficient 1), d'une évaluation de TP CAO (Coefficient 1) et de la moyenne d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2h (Coefficient 2) et d'un DS TP CAO de 2h (Coefficient 1).		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1DDS1	DdS (Dimensionnement des Structure)	Volume horaire 2h CM / 18h TD	Enseignant Luc DAVENNE (PU) luc.davenne@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> Hypothèses pour le calcul des poutres Contraintes locales, torseur de cohésion Traction compression : effort normal – contrainte normale, déformation - allongement, dimensionnement Cisaillement : effort tranchant – contraintes de cisaillement, déformation, dimensionnement Caractéristiques des surfaces planes 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'interrogations en TD (Coefficient 1) et des notes de 2 Devoirs Surveillés de durées respectives d'1 heure et 2 heures (Coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1MECA	Mécanique : Statique	Volume horaire 2h CM / 26h TD	Enseignante Julie RANGER (PRAG) julie.ranger@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Vecteurs et torseurs en mécanique • Modélisation des liaisons et des systèmes mécaniques • Principe fondamental de la statique 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'interrogations en TD (Coefficient 1) et des notes de 2 Devoirs Surveillés de durées respectives d'1 heure et 2 heures (Coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1SDM1	SdM (Sciences des Matériaux)	Volume horaire 3h CM / 26h TD 12h TP	Enseignants Zouir ABBADI (Ingénieur PSA) Guy SOLA (Ingénieur Dassault) Frédéric PABLO (MCF) frederic.pablo@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Matériau métallique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Architecture des matériaux ○ Structures cristallines des matériaux métalliques ○ Propriétés mécaniques : traction, dureté, résilience, fatigue • Matériaux composites : <ul style="list-style-type: none"> ○ Notions de base sur les polymères et les composites 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'interrogations en TD (Coefficient 1), de notes de TP (coefficient 1) et des notes de 2 Devoirs Surveillés de durées respectives d'1 heure et 2 heures (Coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1EEA1	EEA - Automatismes	Volume horaire 2h CM / 10h TD 4h TP	Enseignants Pascal MEUNIER (PRAG) pascal.meunier@parisnanterre.fr , Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Modélisation logique combinatoire - Algèbre de Boole • Schémas logigrammes (IEC 617-12) et schémas à contacts (IEC 617-7) • Simplification par tableaux de Karnaugh • Analyse fonctionnelle et technologie pneumatique des systèmes automatisés 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'interrogations en TD (Coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (Coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1METH	Méthodes	Volume horaire 4h CM / 14h TD 15h TP	Enseignants Philippe ANTOINE (PRAG) philippe.antoine@parisnanterre.fr , Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Brut : (8h TD / 12h TP / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Étude des procédés autres que par enlèvement de copeau. Procédés d'obtention des bruts. Classifier les divers types de production. Identifier et comprendre les étapes de la transformation de produits. Interpréter les indications d'un dossier de définition (quantité, cadences ...). • BM1 : (6h TD / 4h TP / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Gamme complète. Mise en position isostatique. Classifier les divers types de production. Identifier et comprendre les étapes de la transformation de produits. Interpréter les indications d'un dossier de définition (quantité, cadences ...). 			
Espace cours en ligne : OUI			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'interrogations en TD (Coefficient 1), de notes de TP (coefficient 1) et de deux Devoirs Surveillés de durées respectives de 2 heures (Coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1METR	Méetrologie	Volume horaire 2h CM / 12h TD 4h TP	Enseignant Nicolas PERPERE (PRAG) nicolas.perpere@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux des normes de cotation, matrice GPS. • Lecture et interprétation de la cotation selon les normes. • Outils de mesure et de contrôle élémentaires. • Pratique du contrôle de spécifications simples. 			
Espace cours en ligne : OUI			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'interrogations en TD (Coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (Coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1PROD	Production	Volume horaire 4h CM / 2h TD 28h TP	Enseignants Nicolas PERPERE (PRAG) nicolas.perpere@parisnanterre.fr , Frédéric WATZKO (PRAG) frederic.watzko@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Description des procédés de fabrication par enlèvement de matière • Mise en œuvre en fraisage et en tournage • Fabrication et contrôle • Consignes de sécurité à respecter dans un atelier de fabrication 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 0.5), de la note d'un Devoir Surveillé sur ordinateur d'une durée de 2 heures (coefficient 4) et d'un Devoir		

Surveillé sur table d'une durée de 2 heures (coefficient 4)
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON

3XN1ANGL	Langues étrangères (anglais)	Volume horaire 21h TP	Enseignant Jody McStravick (vacataire formateur anglais)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les fondamentaux en grammaire et phonétique. • Acquérir les outils de base pour la communication générale, professionnelle et technique. • Langue étrangère technique et professionnelle : rechercher et transmettre des données 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1COMM	Communication	Volume horaire 12h TD / 6h TP	Enseignante Virginie BARILARI-ROBERT (auto-entrepreneur)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la communication en contexte • Maîtriser les fondements et les codes de la communication • Savoir s'exprimer clairement 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et de notes de TP (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1ENTR	Entreprise	Alternance	Enseignante responsable Julie RANGER (PRAG) julie.ranger@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
SANS OBJET : Évaluation des périodes d'alternance			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Note obtenue lors de la visite du tuteur pédagogique en entreprise suite à une présentation orale de l'apprenti(e)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1INFO	Informatique	Volume horaire 2h CM / 14h TD 12h TP	Enseignants Pascal MEUNIER (PRAG) pascal.meunier@parisnanterre.fr , Sophie DELMAS (PRCE) sophie.delmas@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Algorithmique et Structuration en programmation • Apprentissage utilisation tableur Excel • Enregistrement et programmation de programmes/Macro en langage VBA sous Excel 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), d'une note de Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures en TP (coefficient 3) et d'une note de projet (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN1MATH	Maths	Volume horaire 6h CM / 53h TD	Enseignantes Isabelle BRUANT (MCF) isabelle.bruant@parisnanterre.fr Martine AMACOUTY (enseignante de lycée - PRAG) Alina KRASNOBRIZHA (MCF) akrasnob@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Probabilités / Statistiques : (14h TD / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Statistiques à une et deux variables. ○ Probabilités simples et conditionnelles. ○ Variables aléatoires discrètes et continues. • Outils Mathématiques : (31h TD / 3h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Étude des fonctions d'une variable, dérivation, limites, asymptotes, ○ Fonctions trigonométriques et leurs réciproques. ○ Formule de Taylor et développements limités. • MPS : (8h TD / 1h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Rappels des outils mathématiques de base pour les calculs en mécanique. ○ Méthodes pour appréhender, décrypter, tirer les bonnes informations et résoudre un problème. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et des notes de 4 Devoirs Surveillés de durées respectives de 2 heures, 2 heures, 1 heure et 1 heure (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Semestre 2

3XN2BE02	Conception mécanique	Volume horaire 2h CM / 26h TD 24h TP	Enseignants Jean-Luc LAFFITTE (PRAG) jlaffitte@parisnanterre.fr Julie RANGER (PRAG) julie.ranger@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Étude de la conception des liaisons • Transmission de puissance 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2DDS2	DdS (Dimensionnement des Structures)	Volume horaire 2h CM / 18h TD 8h TP	Enseignant Luc DAVENNE (PU) luc.davenne@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Torsion : moment de torsion – contraintes de cisaillement, déformation – angle de torsion, dimensionnement • Flexion : moment fléchissant – contrainte normale, courbure – flèche, dimensionnement • Flambement : flexion composée, méthode d'Euler, de Rankine, dimensionnement • Jauges de déformation 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), de notes de TP (coefficient 2) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2MECA	Mécanique	Volume horaire 7h CM / 49h TD	Enseignantes Isabelle BRUANT (MCF) isabelle.bruant@parisnanterre.fr , Alina KRASNOBRIZHA (MCF) akrasnob@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Modélisation d'un système et réalisation de son étude cinématique et dynamique. • Calcul des vitesses et accélérations d'un solide. • Détermination de la matrice d'inertie • Expression des torseurs cinématique, cinétique, dynamique et des efforts extérieurs. • Application du PFD pour en déduire les actions mécaniques de liaison et/ou le mouvement. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et de notes de 4 Devoirs Surveillés de durées respectives de 1 heure puis 3 fois 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2SDM2	SdM (Science des Matériaux)	Volume horaire 2h CM / 16h TD 8h TP	Enseignants Philippe ANTOINE (PRAG) philippe.antoine@parisnanterre.fr , Didier DUBOIS (enseignant Lycée, PRAG)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des diagrammes binaires afin de prévoir la microstructure d'un alliage • Anticiper l'état structural, les propriétés mécaniques et le comportement en service de pièces mécaniques en relation avec le traitement effectué. • Choisir un traitement pertinent pour une application donnée et l'insérer dans la gamme de fabrication d'une pièce • Réaliser des contrôles non destructifs 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2EEA2	EEA - Automatismes	Volume horaire 2h CM / 14h TD 12h TP	Enseignants Pascal MEUNIER (PRAG) pascal.meunier@parisnanterre.fr , Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Modélisation de comportement systèmes automatisés avec mémoires et temporisation • Modélisation de comportement complexe de systèmes automatisés en langage GRAFCET (IEC 60848:2013) 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et de la note de deux Devoirs Surveillés d'une durée d'1 heure (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2METH	Méthodes	Volume horaire 2h CM / 18h TD	Enseignant Frédéric WATZKO (PRAG) frederic.watzko@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du processus de réalisation, choix des outils et outillages, définition des paramètres de production, analyse morphologique des pièces, analyse des spécifications, repérage isostatique, étude chronologique des phases. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2PROD	Production	Volume horaire 4h CM / 6h TD 32h TP	Enseignants Bruno MILLION (PRAG) bruno.million@parisnanterre.fr , Pascal MEUNIER (PRAG) pascal.meunier@parisnanterre.fr , Philippe ANTOINE (PRAG) philippe.antoine@parisnanterre.fr , Frédéric WATZKO (PRAG) frederic.watzko@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Technologie des MOCN • Modélisation vectorielle • Analyse de programme ISO MOCN • Programmation conversationnelle • Principes de la Fabrication Assistée par Ordinateur • Mise en œuvre d'un logiciel de FAO en Tournage CN et en Fraisage CN • Paramétrage des MOCn dans le cadre d'usinages simples. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), de notes de deux Devoirs Surveillés d'une durée de 2 heures (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2ANGL	Langues étrangères : anglais	Volume horaire 2h CM / 12h TD 12h TD	Enseignant Jody McStravick (vacataire formateur anglais)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir de l'aisance en situation de communication. • Langue étrangère technique et professionnelle : rédiger et informer dans un contexte interculturel 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2COMM	Communication	Volume horaire 2h CM / 12h TD 4h TP	Enseignante Virginie BARILARI-ROBERT (auto-entrepreneur)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et structurer ses idées • Savoir synthétiser • Enrichir sa culture générale • Connaître et savoir utiliser des techniques d'argumentation 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2ENTR	Entreprise	Alternance	Enseignante responsable Julie RANGER (PRAG) julie.ranger@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : SANS OBJET : Évaluation des périodes d'alternance			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Note obtenue lors de la visite du tuteur pédagogique en entreprise suite à une présentation orale de l'apprenti(e), par le tuteur (coefficient 1) et le maître d'apprentissage (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN2MATH	Maths	Volume horaire 4h CM / 56h TD	Enseignantes Sophie ORTOLA (MCF) sophie.ortola@parisnanterre.fr , Sophie DELMAS (PRCE) sophie.delmas@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Calcul intégral : (28h TD / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition et propriétés d'une intégrale. ○ Méthodes d'intégration : intégration par parties, changements de variables, décompositions en éléments simples, linéarisation. ○ Équations différentielles d'ordre 1 et 2. • Matrices : (28h TD / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Matrices – généralités ○ Matrices carrées et propriétés ○ Résolutions de systèmes linéaires ○ Espaces Vectoriels – SEV & Applications Linéaires ○ Diagonalisation 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et des notes de 2 Devoirs Surveillés de durées respectives de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Semestre 3

3XN3BEPR	Conception mécanique	Volume horaire 36h TD / 32h TP	Enseignants Jean-Luc LAFFITTE (PRAG) jlaffitte@parisnanterre.fr Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr , Fabrice CASU (enseignant de lycée, PRAG)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Partie BE : (36h TD) <ul style="list-style-type: none"> ○ Transmission de puissance ○ Guidage en rotation ○ Définition dimensionnelle du produit • Partie Projet : (32h TP) <ul style="list-style-type: none"> ○ Étude de conception d'un prototype en vue de sa fabrication à l'atelier au semestre 4. ○ Du cahier des charges aux dessins de définition. ○ Analyse fonctionnelle et cahier des charges ○ Choix des solutions constructives et des composants. ○ Dimensionnement. ○ Modélisation 3D. ○ L'ensemble du projet est conçu en CAO 3D dans un contexte de chaîne numérique et de travail collaboratif. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3DDS3	DdS (Dimensionnement des Structures)	Volume horaire 2h CM / 22h TD 6h TP	Enseignante Isabelle BRUANT (MCF) isabelle.bruant@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Matrices de contraintes, cercle de Mohr • Matrices de déformations, dépouillement de rosettes • Loi de comportement (élastique) • Critères de dimensionnement 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3MECA	Mécanique	Volume horaire 4h CM / 23h TD	Enseignant Alina KRASNOBRIZHA (MCF) akrasnob@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Travail, énergie potentielle, énergie cinétique, puissance, • Théorème de l'énergie cinétique (sous ses deux formes : puissance et travail), • Notion de rendement (puissance des actions mécaniques intérieures). • Vibrations : systèmes à 1 degré de liberté, vibrations libres ou forcées, amorties ou non. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3SDM3	SdM (Science des Matériaux)	Volume horaire 2h CM / 10h TD	Enseignant Philippe ANTOINE (PRAG) philippe.antoine@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • La démarche de sélection des matériaux • Rappels sur les matériaux (propriétés) • Définition d'un cahier des charges matériaux • Indices de performances • Diagrammes d'Ashby • Utilisation du logiciel CES sur des cas concrets 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3AUTO	EEA - électricité	Volume horaire 3h CM / 14h TD 16h TP	Enseignants Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr , Frédéric PABLO (MCF) frederic.pablo@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Régime continu : (4h TD / 4h TP / 1h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Lois de Kirchhoff ○ Loi d'Ohm ○ Dipôles linéaires • Régime sinusoïdal : (10h TD / 12h TP / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Impédances complexes ○ Triphasé ○ Motorisation ○ Commande des moteurs 			
Espace cours en ligne : OUI			
Modalités de contrôle			
Formule	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP (coefficient 1) et des notes		

standard	de deux Devoirs Surveillés de durées respectives d'1 heure et 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			
3XN3METH	Méthodes	Volume horaire 3h CM / 20h TD 4h TP	Enseignant Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : A partir de l'avant-projet d'étude fabrication, l'étudiant doit proposer les contrats de phase en vue d'une réalisation grande série. Cette étude doit déboucher sur la détermination des fonctions mise en position et maintien de la pièce sur un montage porte pièce (usinage, soudage, assemblage, ...), la détermination chiffrée des cotes fabriquées, le choix des outils et des conditions de coupe.			
Espace cours en ligne : OUI			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), de notes de TP (coefficient 2) et des notes de deux Devoirs Surveillés de durées respectives d'1 heure et 2 heures (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3METR	Métrologie	Volume horaire 2h CM / 6h TD 9h TP	Enseignant Philippe ANTOINE (PRAG) philippe.antoine@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Métrologie Tridimensionnelle et Etats de surface • Rédaction de gammes de mesure, Mise en Œuvre d'une Machine à Mesurer Tridimensionnelle • Protocole de mesure des états de surfaces • Exploitation de la colonne de mesure • Traitements mathématiques des surfaces associées à partir d'un nuage de points palpés 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 0,5), de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3OPI3	OPI Maintenance	Volume horaire 2h CM / 8h TD 4h TP	Enseignant Didier DUBOIS (enseignant Lycée, PRAG)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Choix des méthodes de maintenance • Calcul des principaux indicateurs • Analyse des historiques • Rédaction de documents de maintenance • Calcul et analyse d'indicateurs TPM 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Examen terminal : un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures		

Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON

3XN3PROD	Production	Volume horaire 4h CM / 32h TP	Enseignants Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr , Bruno MILLION (PRAG) bruno.million@parisnanterre.fr , Pascal MEUNIER (PRAG) pascal.meunier@parisnanterre.fr Nicolas PERPERE (PRAG) nicolas.perpere@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Principes de la FAO assistée par ordinateur • Concept de continuité de la chaîne numérique • Mise en œuvre d'un logiciel de FAO en Tournage CN et en Fraisage CN • Paramétrage des MOCn dans le cadre d'usinages complexes 			
Espace cours en ligne : OUI			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de la note d'un Devoir Surveillé sur ordinateur d'une durée de 2 heures (coefficient 1) et d'un Devoir Surveillé sur table d'une durée de 2 heures (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3ANGL	Langues étrangères : anglais	Volume horaire 2h CM / 30h TD	Enseignante Nathalie CALLIES (PRAG) nathalie.callies@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • S'insérer dans le relationnel et le fonctionnement d'une entreprise avec aisance et politesse. • Décrire des activités et des caractéristiques techniques en anglais 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3COMM	Communication	Volume horaire 8h TD / 18h TP	Enseignante Virginie BARILARI-ROBERT (auto-entrepreneur) Julie RANGER (PRAG) julie.ranger@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Communication : (4h TD / 6h TP) <ul style="list-style-type: none"> ○ Rendre compte des enjeux de la communication professionnelle ○ Rendre compte d'une expérience professionnelle (écrit & oral) ○ Identité numérique • PPP : (4h TD / 12h TP) <ul style="list-style-type: none"> ○ Rechercher un emploi, un stage ○ Rédiger un CV et une lettre de motivation ○ Communiquer dans un contexte professionnel, Savoir synthétiser 			
Espace cours en ligne : NON			

Modalités de contrôle	
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), de notes de TP (coefficient 1)
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON	

3XN3ENTR	Entreprise	Alternance	Enseignante responsable Julie RANGER (PRAG) julie.ranger@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : SANS OBJET : Évaluation des périodes d'alternance			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Note obtenue lors de la visite du tuteur pédagogique en entreprise suite à une présentation orale de l'apprenti(e), par le tuteur (coefficient 1) et le maître d'apprentissage (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3INFO	Informatique - BDD	Volume horaire 2h CM / 6h TD 6h TP	Enseignants Pascal MEUNIER (PRAG) pascal.meunier@parisnanterre.fr , Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Principes des bases de données • Modélisation de bases de données entités-relations (modèle MERISE) • Intégration (import des données) et utilisation (requêtes) de bases de données dans l'environnement ACCESS 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Examen terminal : un Devoir Surveillé sur ordinateur d'une durée de 2 heures		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3MATH	Maths	Volume horaire 2h CM / 28h TD	Enseignantes Sophie ORTOLA (MCF) sophie.ortola@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Domaine de définition, surface représentative et courbes de niveaux • Dérivées partielles d'ordre 1 et 2 ; Théorème de composition • Points critiques d'une FPV (extrema : nombre et nature ; point col) • Intégrales multiples et Jacobien : doubles et triples ; changement de variables 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN3OPI2	Gestion de projet	Volume horaire 2h CM / 12h TD 4h TP	Enseignant Nicolas PERPERE (PRAG) nicolas.perpere@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux de la gestion de projet. • Structuration d'un projet, planification, suivi des critères Qualité Cout et Délai • Gestion de ressources, méthode de la chaine critique. 			
Espace cours en ligne : OUI			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Semestre 4

3XN4BE04	Dimensionnement	Volume horaire 2h CM / 18h TP	Enseignants Jean-Luc LAFFITTE (PRAG) jlaffitte@parisnanterre.fr Julie RANGER (PRAG) julie.ranger@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Modélisation, calcul et analyse 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4DDS4	DdS (Dimensionnement des Structures)	Volume horaire 4h CM / 20h TD	Enseignants Sophie ORTOLA (MCF) sophie.ortola@parisnanterre.fr , Frédéric PABLO (MCF) frederic.pablo@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Élasticité : (10h TD / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Découverte des concepts (fonctions d'interpolation, matrice de rigidité élémentaire, rotation, assemblage, chargement, conditions aux limites, résolution, post-traitement) sur le traitement analytique d'un élément fini simple (barre en traction-compression) ○ Utilisation d'éléments plus complexes sur logiciel (mise en données, analyse des résultats, sensibilisation aux erreurs) • Méthodes énergétiques : (10h TD / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Énergie de déformation élastique & Théorème de Castigliano ○ Dimensionnement en contraintes ; Dimensionnement en déplacements admissibles ○ Intégrales de Mohr ○ Théorème de la charge fictive 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et de notes de deux Devoirs Surveillés de durées respectives de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4PRBE	Projet BE	Volume horaire 36h TP	Enseignants Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr , Fabrice CASU (enseignant de lycée, PRAG)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Étude de conception d'un prototype en vue de sa fabrication à l'atelier • Modélisation 3D. (assemblage) • Mise en plan et cotation GPS • L'ensemble du projet est conçu en CAO 3D dans un contexte de chaîne numérique et de travail collaboratif. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4BM04	BM Projet	Volume horaire 20h TP	Enseignants Philippe ANTOINE (PRAG) philippe.antoine@parisnanterre.fr , Frédéric WATZKO (PRAG) frederic.watzko@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Définitions des gammes de fabrication des projets 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4AUTO	EEA - électricité	Volume horaire 10h CM / 13h TD 22h TP	Enseignants Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr , Bruno MILLION (PRAG) bruno.million@parisnanterre.fr Pascal MEUNIER (PRAG) pascal.meunier@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Asservissement : (13h TD / 6h TP / 2h+ 1h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Modélisation des Systèmes Linéaires Continus Invariants ○ Réponse temporelle des Système du premier ordre et du deuxième ordre ○ Correction, régulation, reconstruction d'un modèle par l'expérimentation. • Électricité : (14h TP / 6h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Initiation aux microcontrôleurs ○ Commande des moteurs ○ Utilisation de capteurs ○ 			
Espace cours en ligne : OUI			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1), de notes de TP (coefficient 2) et des notes de trois Devoirs Surveillés de durées respectives de 2 heures (sur table), 2 heures (sur table) et 6 heures (en TP) (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4FABR	Projet fabrication 1 et 2	Volume horaire 72h TP	Enseignants Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr , Frédéric WATZKO (PRAG) frederic.watzko@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Projet fabrication, mise en œuvre des procédés de fabrication conventionnels, CN et d'obtention de bruts, entre autre... 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4OPI4	OGP et qualité	Volume horaire 4h CM / 28h TD	Enseignants Pascal MEUNIER (PRAG)
-----------------	-----------------------	--	---

		8h TP	pascal.meunier@parisnanterre.fr , Nicolas PERPERE (PRAG) nicolas.perpere@parisnanterre.fr , PRAG, Frédéric WATZKO (PRAG) frederic.watzko@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Qualité : (10h TD / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Principes de la qualité industrielle ○ Concepts de management de la qualité (norme ISO 9001:2015) ○ Mise en œuvre des outils de maîtrise statistique des procédés (Représentation, loi normale, capabilité, cartes de contrôles, Hishikawa, Pareto, ...) • OGP : (18h TD / 8h TP / 2h DS) <ul style="list-style-type: none"> ○ Bases de compréhension, d'analyse et d'amélioration des systèmes de production. ○ Typologie des systèmes de production et des productions. ○ Production à flux poussés, flux tirés. MRP, gestion de stocks, équilibrage, implantation, Lean management, simulation de flux de production. 			
Espace cours en ligne : OUI pour OGP			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 3) pour la qualité et de notes de TP (coefficient 1) et d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4SOUT	Soutenance projet	Volume horaire 2h TP	Enseignants Gaëtan COLOMBIER (PRAG) gaetan.colombier@parisnanterre.fr , Frédéric WATZKO (PRAG) frederic.watzko@parisnanterre.fr , Johanne LERAY (PRAG) jlery@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation technique des développements et démarches mises en œuvre au cours du projet. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Examen terminal : présentation orale du projet		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4ANGL	Langues étrangères : anglais	Volume horaire 2h CM / 30h TP	Enseignante Nathalie CALLIES (PRAG) natahlie.callies@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à l'interculturel. Outils de communication générale. • Gérer des niveaux de langue différents. • Outils de communication professionnelle. Mener une conversation avec des collègues, donner son point de vue en réunion. • Présenter un projet technique, un rapport, une soutenance 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TP (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4COMM	Communication	Volume horaire 6h TD / 12h TP	Enseignante Virginie BARILARI-ROBERT (auto-entrepreneur)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des dossiers techniques • Travailler en équipe et coopérer • Présenter des supports de communication efficace en contexte universitaire 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et de notes de TP (coefficient 1)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4MANA	Management	Volume horaire 2h CM / 16h TD	Enseignant En recherche d'un vacataire
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Découverte du fonctionnement d'une entreprise • Culture d'entreprise • Droit de la propriété intellectuelle • Droit du travail 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et de la note d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 2)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4MATH	Maths	Volume horaire 2h CM / 16h TD	Enseignantes Sophie DELMAS (PRCE) sophie.delmas@parisnanterre.fr ,
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
<ul style="list-style-type: none"> • Étude et tracé d'une courbe paramétrée. • Étude et tracé d'une courbe en coordonnées polaires. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de notes de TD (coefficient 1) et d'un Devoir Surveillé d'une durée de 2 heures (coefficient 3)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XN4ENTR	Entreprise	Alternance	Enseignante responsable Julie RANGER (PRAG) julie.ranger@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus :			
SANS OBJET : Évaluation des périodes d'alternance			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard	La note finale est la moyenne d'une note attribuée par le maître d'apprentissage (coefficient 6), d'une note de rapport (coefficient 4) et d'une note de présentation orale (coefficient 4)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

MODALITES DE CONTRÔLE ET EXAMENS

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014

CHAPITRE I MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Vu l'arrêté du 3-8-2005 relatif au diplôme universitaire de technologie

- Article 1 :** Les modalités de contrôle des connaissances sont rédigées dans les conditions définies à l'article L.613-1 du code de l'éducation sur proposition du Conseil de l'Institut après avis des Chefs de départements concernés. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire.
L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier.
- Article 2 :** Les parcours de formation conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie comprennent d'une part une majeure garantissant le cœur des compétences attendues dans le domaine professionnel visé et d'autre part des modules complémentaires détaillés dans le chapitre 4. Ces modules complémentaires font partie intégrante du Diplôme Universitaire de Technologie au même titre que la majeure.
- Article 3 :** Dans le cadre de la formation initiale, y compris par la voie de l'apprentissage, les études conduisant à l'obtention du Diplôme Universitaire de Technologie sont organisées à temps plein sur une durée fixée à quatre semestres. Le Diplôme Universitaire de Technologie donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits européens par semestre validé. Si la formation continue est mise en œuvre, les études sont organisées à temps plein, à temps partiel ou en alternance.
Les étudiants admis au recrutement en année spéciale se verront attribuer 60 ECTS par la commission d'équivalence de l'IUT afin de suivre la formation au sein de l'Établissement.
- Article 4 :** Les enseignements dans chaque spécialité du Diplôme Universitaire de Technologie font l'objet par semestre d'un regroupement d'unités d'enseignement, elles-mêmes divisées en modules d'enseignement. Un document correspondant à la décomposition pour chaque spécialité du D.U.T. est donné au chapitre 4.
L'évaluation des modules comporte au moins une note de devoir surveillé (DS) et/ou de travaux dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP). L'ensemble des coefficients attribués à l'intérieur de chacun des modules est fourni aux étudiants en début d'année.
Dans le cadre d'une convention entre universités, certains modules ou unités d'enseignements constitutifs du parcours de formation, dûment justifiés, peuvent être organisés et validés par un institut ou un établissement d'enseignement supérieur différent, français ou étranger.
- Article 5 :** Le contrôle des connaissances est assuré par les enseignants et concerne toutes les disciplines, il peut s'effectuer sous différentes formes selon les matières.
Les résultats sont communiqués aux étudiants avant la délibération des jurys. Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien. En cas de contestation dûment argumentée, une demande écrite devra être formulée auprès de l'enseignant concerné dans les cinq jours ouvrables après la communication des résultats.
- Article 6 : Déroulement des épreuves**
Il peut être exigé que les effets personnels soient rassemblés dans la salle d'examen.
Après distribution des sujets, aucun étudiant ne pourra quitter la salle sans autorisation. Toute sortie sans autorisation est définitive.
Tout appareil électronique non explicitement autorisé (calculatrice, ordinateur, objets connectés...) est interdit pendant les contrôles des connaissances. La possession de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Article 7 : Fraude**
Tout étudiant surpris pendant un contrôle des connaissances en état de fraude caractérisée pourra être traduit devant le Conseil de discipline de l'Université. Dans ce cas, un procès verbal de fraude est établi par le surveillant. **L'étudiant doit continuer à composer et la note 0 lui sera attribuée dans l'attente des décisions des instances compétentes.**
En cas de constat de fraude a posteriori, le fraudeur pourra être convoqué par la direction des études de sa formation et être traduit devant le Conseil de discipline de l'Université.
- Article 8 : Stage en entreprise / période en entreprise**
- Article 8.1 :** Toutes les formations diplômantes de l'IUT comportent une ou plusieurs séquences en entreprise. Une convention de stage fixe les conditions du déroulement de ce stage.
- Article 8.2 :** Durant son stage, l'étudiant est soumis au règlement intérieur de l'entreprise, en particulier pour ce qui concerne l'assiduité et le respect des horaires. Il ne peut interrompre son stage sans en perdre le bénéfice et compromettre sa réussite au diplôme.

Article 8.3 : A l'issue de son stage l'étudiant doit remettre un rapport écrit ou un mémoire et/ou faire une présentation orale de son activité. L'ensemble stage, rapport écrit/mémoire, présentation orale donne lieu à une notation, éventuellement complétée par une évaluation du tuteur en entreprise. Le rapport écrit/mémoire doit être remis à la date fixée. En cas de retard l'étudiant ne sera pas admis à faire sa présentation orale et son cas ne pourra être traité par le Jury de l'IUT pour la session en cours.

CHAPITRE II ASSIDUITÉ

Article 9 : Dispositions générales

Conformément à l'Arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur – Art-16, l'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage en entreprise, ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études, y compris la participation active aux projets. Le présent règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Article 10 : Règles d'assiduité

- Pour un module inférieur à 24 heures incluses : à partir de la **2nde absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.
- Pour un module supérieur à 24 heures : au-delà de la **3^{ème} absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.

De plus, au-delà de 6 demi-journées d'absences injustifiées au cours d'un semestre, le jury pourra décider de déclarer le semestre non validé et les U.E non acquises pour non respect des conditions d'assiduité.

Le nombre d'absences figure sur les bulletins semestriels.

Article 11 : Toute absence doit être justifiée dès le retour de l'étudiant par un justificatif écrit déposé au secrétariat pédagogique du département **dans un délai de 5 jours ouvrés** (certificat médical, arrêt de travail pour les apprentis, pièce justificative pour une convocation officielle, ...). Passé ce délai, l'absence sera définitivement considérée comme injustifiée pour convenance personnelle.

Dans le cas d'une absence supérieure à une semaine, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département et faire parvenir les justificatifs dans les dix jours ouvrés suivant le début de son absence.

De manière générale, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département de son absence.

Dans le cas d'une absence prévue à l'avance, l'étudiant doit se rapprocher du secrétariat pédagogique de son département pour organiser les éventuels aménagements nécessaires (rattrapages, travail à la maison ...)

Article 12 : Absence à un contrôle

Article 12.1 : Tout étudiant absent à un contrôle des connaissances se verra attribuer, a priori, la note zéro. Si l'absence à un contrôle est justifiée dans les conditions de l'Article 11, une épreuve de rattrapage dont la nature est fixée par le corps enseignant sera organisée. Tout étudiant souhaitant y participer devra obligatoirement en faire la demande par écrit auprès du secrétariat du département dans un délai de 5 jours ouvrés suivant son retour. Dans le cas contraire, ou si l'étudiant est également absent à l'épreuve de rattrapage la note zéro sera conservée à cette épreuve.

Article 12.2 : Quels que soient les résultats obtenus par ailleurs, le non respect des conditions d'assiduité remet en cause l'acquisition des U.E, l'obtention du semestre, et du diplôme.

Article 13 : Étudiants boursiers

La circulaire n°2010-0010 du 7 mai 2010 stipule que le directeur de l'IUT est tenu de fournir au CROUS les documents attestant de l'assiduité des étudiants et de leur présence aux examens. En cas d'absence avérée le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse et de demander le remboursement des sommes indues.

Article 14 : Dans le cas des étudiants salariés, ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap ou des sportifs de haut niveau, une demande écrite de dérogation au déroulement des études en début de semestre (obligation d'assiduité, contrôle continu....) doit être faite auprès du secrétariat du département concerné. Si la demande est justifiée et dans la mesure où cette dérogation ne porte pas préjudice à l'intégrité du diplôme visé, le département peut adapter les modalités précédentes pour l'étudiant.

Article 15 : Les apprentis

Article 15.1: Les étudiants inscrits à l'IUT de VA/SC/N sous le statut d'apprenti ont les mêmes droits et obligations que les étudiants de formation initiale.

Article 15.2 : L'apprenti bénéficie de la législation sociale (rémunération, assurance sociale, cotisation pour la retraite, accident du travail, congés payés pendant les périodes d'interruption universitaire...). Il est présent en entreprise ou à l'IUT avec une obligation d'assiduité et de ponctualité. Toute absence doit être justifiée. Toute absence injustifiée à l'IUT équivaut à une absence en entreprise et entraîne une retenue sur salaire.

Article 16 : Les stagiaires de formation continue

Article 16.1 : Les stagiaires de la formation continue inscrits et en formation à l'IUT de VA/SC/N ont les mêmes droits et obligations que les étudiants. En particulier les obligations d'assiduité et de ponctualité. Toute absence doit être justifiée. Toute absence injustifiée à l'IUT équivaut à une absence en entreprise et peut entraîner une retenue sur salaire.

CHAPITRE III JURYS, RÈGLES DE PASSAGE ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Article 17 : Les jurys constitués en vue du passage dans chaque semestre et de la délivrance du diplôme universitaire de technologie sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'IUT. Ces jurys sont présidés par le directeur de l'IUT et comprennent les chefs de département, des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée, choisies dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation. Ils comprennent au moins 50 % d'enseignants-chercheurs et d'enseignants. Ces jurys siègent séparément et prennent des décisions distinctes pour le passage dans le semestre suivant et pour l'attribution du diplôme universitaire de technologie, y compris dans le cas où ils sont composés des mêmes personnes. Ces jurys peuvent constituer des commissions correspondant aux divers départements de l'IUT et présidées par le chef du département concerné.

Article 18 : Validation d'un semestre

La validation d'un semestre est de droit, sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 10 du présent règlement, lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

Article 19 : Admission au semestre suivant

L'admission au semestre suivant est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus et sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 10 du présent règlement.

Le redoublement est de droit dans les cas où :

- L'étudiant a obtenu une moyenne générale de semestre ≥ 10 mais une note d'UE < 8 ,
- L'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 dans l'un des 2 semestres utilisés dans le processus de compensation entre semestres et une moyenne supérieure ou égale à 8 dans chacune des unités d'enseignement d'un de ce semestre. Dans les autres cas, il y a délibération du Jury.

Article 20 : Attribution du Diplôme

Le Diplôme Universitaire de Technologie est décerné à l'étudiant qui a validé 4 semestres ou les 2 semestres de l'année spéciale. Il est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Cette annexe décrit les connaissances et les aptitudes acquises par l'étudiant.

La délivrance du diplôme universitaire de technologie donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des 120 crédits européens (ECTS) correspondants.

Article 21 : Capitalisation

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne et sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 10 du présent règlement. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens (ECTS) correspondants.

Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité

d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables en vue de la reprise d'études en formation continue.

Article 22 : Redoublement

Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé. La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

Les étudiants qui sortent de l'IUT sans avoir obtenu le diplôme universitaire de technologie reçoivent une attestation d'études comportant la liste des unités d'enseignement capitalisée qu'ils ont acquises, ainsi que les crédits européens correspondants, délivrés par le directeur de l'IUT.

REGLEMENT INTERIEUR

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014

PRÉAMBULE

Le règlement intérieur a pour but de compléter les statuts en vigueur et de faciliter le fonctionnement de l'établissement. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les usagers de l'IUT : en formation initiale, apprentis, stagiaires de formation continue ou alternée.

L'IUT est régi par des statuts adoptés en conseil d'administration de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense en date du 17 décembre 2012 et par ce règlement intérieur.

ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE

VILLE D'AVRAY

**Le site de Ville d'Avray est ouvert de 7h30 à 19h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers.
Le stationnement dans la cour est strictement interdit
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

SAINT-CLOUD

**Le site de Saint-Cloud est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30,
et le samedi de 8h00 – 12h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

NANTERRE – BAT E

**Le bâtiment E est ouvert de 8h00 à 19h00
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

I FONCTIONNEMENT DE L'IUT

L'I.U.T de VILLE D'AVRAY/SAINT-CLOUD/NANTERRE constitue, au titre du décret N° 84-1004 du 12 novembre 1984 susvisé, un Institut de l'Université de PARIS NANTERRE au sens des articles L. 713-1 et L. 713-9 du code de l'éducation précités.

Article 1 : L'IUT de VA/SC/N est organisé en 6 départements :

- Département Génie Électrique & Informatique Industrielle
- Département Génie Mécanique & Productique
- Département Génie Thermique & Énergie
- Département Information-Communication/Métiers du Livre
- Département Carrières Sociales
- Département Gestion des Entreprises & des Administrations

Article 2 : **Administration**

L'IUT de VA/SC/N est administré par un conseil d'IUT.

Le Conseil comprend 40 membres répartis comme suit :

- 15 représentants des enseignants, dont :
- 3 enseignants chercheurs de rang A ;
- 4 autres enseignants chercheurs ;
- 7 autres enseignants ;
- 1 chargé d'enseignement
- 9 représentants des usagers ;
- 4 représentants des personnels BIATSS ;
- 12 personnalités extérieures siégeant à titre personnel choisies en raison de leur compétence et, notamment, de leur rôle dans les activités correspondant aux spécialités enseignées à l'IUT.

Article 3 : Élections des représentants des usagers

Les modalités sont organisées conformément au Décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié par le Décret n° 2007-635 du 27 avril 2007 :

L'élection des usagers se fait par collège unique. La durée du mandat est fixée à deux ans.

Sont électeurs et éligibles, tous les usagers inscrits et assidus dans les formations dispensées par l'IUT.

II RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4: Consignes de sécurité

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'IUT, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie.
- les consignes particulières de sécurité, et notamment celles relatives à la détention ou manipulation de produits dangereux et le port des équipements de sécurité.

Article 5: Stupéfiants/Alcool/tabac

Article 5.1 : L'introduction et la consommation de produits stupéfiants sont formellement interdites.

Article 5.2 : En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, l'usage de la cigarette y compris cigarette électronique est interdit en dehors des zones dédiées.

Article 5.3 : En application de l'article L 232-2 du code du travail, il est interdit à toute personne d'introduire ou de distribuer à l'IUT toutes boissons alcoolisées.

Article 6 Traitements des déchets

Tous les déchets et détritrus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

Article 7 : Accidents et responsabilités

En cas d'accident, en premier lieu les secours (S.A.M.U., pompiers) seront appelés et dans tous les cas le P.C. Sécurité répercutera dans les différents services les éléments concernant cet accident. Tout accident doit être immédiatement signalé au responsable du CHSCT qui se chargera des démarches administratives auprès des services concernés.

En règle générale, sont considérés comme accident de travail, les accidents survenus à l'occasion de cours, de travaux pratiques, de travaux dirigés présentant un caractère dangereux, de travaux en laboratoire et de stages faisant l'objet d'une convention (Code de sécurité sociale L 412-8.2). Tout accident doit donc faire l'objet d'une déclaration dans les 48 heures, déclaration écrite établie en trois exemplaires.

Article 8 : Exercice d'évacuation

La réglementation exige que soient organisés 2 exercices d'évacuation par année. Ces exercices doivent être planifiés en début d'année universitaire par l'équipe Hygiène & Sécurité. Chacun est tenu d'y participer. Le responsable de l'équipe Hygiène & Sécurité désigne des guides d'évacuation et serre file pour assurer le bon déroulement de l'évacuation.

La liste des points de rassemblement est détaillée dans les consignes relatives à l'évacuation des locaux.

Article 9: Médecine préventive

Article 9.1 : Il est obligatoire de se rendre aux convocations de la médecine préventive.

Article 9.2 : Les usagers nécessitant un aménagement spécifique doivent se signaler dès leur inscription auprès du secrétariat et de l'équipe pédagogique.

Article 10: Sûreté/Intrusion

Toute activité ou phénomène pouvant mettre en cause la sécurité des biens et des personnes doit être systématiquement signalée à la direction.

III DROITS DES USAGERS

Article 11 : Droit de publication

Article 11.1 : L'IUT met à disposition des usagers des panneaux d'affichage. L'affichage en dehors de ces panneaux est strictement interdit.

Article 11.2 : Affichages et distributions de publications doivent :

- Ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public ;
- Ne pas porter atteinte au fonctionnement et aux principes du service public de l'enseignement supérieur ;
- Ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'IUT ;
- Respecter l'environnement.

Article 11.3 : En cas de diffusion de publications contraires au règlement, la responsabilité des auteurs est pleinement engagée devant les tribunaux compétents. La distribution de documents non pédagogiques ne peut se faire qu'en dehors des activités pédagogiques.

Toute personne est responsable du contenu des documents qu'elle distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'IUT.

Article 12 : Droit d'association

Le Conseil de l'IUT peut autoriser, à l'initiative et sous la responsabilité d'usagers, la création et le fonctionnement dans l'établissement d'associations conformes à la loi de 1901.

La domiciliation d'une association est soumise à autorisation préalable.

IV OBLIGATIONS DES USAGERS

Article 13 : Comportement général

La tolérance et le respect des autres fondent les rapports entre les personnels et usagers de l'IUT. Ce respect s'exprime par une attitude courtoise qui exclut toute forme de brimade, humiliation, violence verbale, physique ou morale.

L'IUT est un établissement public et laïc. Les usagers, stagiaires, apprentis s'engagent à respecter la liberté de conscience de chacun. Personne ne doit y être l'objet de pression, de prosélytisme ou de propagande.

Nul ne doit être victime d'une quelconque discrimination, qu'elle soit fondée sur l'opinion politique, philosophique, religieuse, sur les origines ethniques ou le sexe.

Chacun s'attachera donc à respecter la dignité et la liberté de conscience, la santé et la sécurité des personnes.

Article 13.1 : Le comportement des usagers (notamment acte, attitude, propos,...) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'IUT ;
- à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement (cours, examens...), des activités administratives, sportives et culturelles et, en général, de toute manifestation autorisée au sein de l'IUT ;
- à porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

Et d'une manière générale, le comportement des usagers doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Article 13.2 : Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal.

Le fait de harcèlement et le bizutage peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Article 14 : Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités suivies, et notamment aux activités de travaux pratiques.

Article 15 : Charte informatique

Les usagers s'engagent à respecter la loi relative à la fraude informatique, notamment en matière de sécurité (piratage ou indiscretions) et en matière de diffusion d'information (par exemple sur le WEB). Conscients que leur spécialité peut leur permettre l'accès à des informations dites sensibles, ils s'engagent à ne pas utiliser leur savoir ou les équipements à cette fin. Les usagers doivent prendre connaissance de la Charte Informatique.

V DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOCAUX

- Article 16 :** Les usagers s'engagent à respecter les locaux et le matériel qui est mis à leur disposition. En cas de détérioration, une procédure pourra être engagée à l'encontre de l'utilisateur. Les dégradations volontaires ou dues à la négligence engagent la responsabilité de leurs auteurs. La réparation restera à leur charge.
- Article 17 :** Il est formellement interdit de neutraliser ou de détériorer tout dispositif concernant la sécurité. Tout manquement à cette règle pourra se traduire par une sanction décidée par le Conseil de Discipline.
- Article 18 :** Il est interdit d'introduire de la nourriture et des boissons dans les salles d'enseignement, ainsi que dans la bibliothèque.
- Article 19 :** Le travail en laboratoire et en atelier requiert certaines obligations. Cette activité ne peut se réaliser que selon des directives et sur autorisation d'un enseignant responsable. Une tenue appropriée, indiquée pour chaque laboratoire ou atelier par un règlement spécifique, est exigée. Le respect des consignes indiquées à l'entrée du local et sur les postes de travail est impératif.
Les modalités spécifiques à chaque formation seront transmises par l'équipe pédagogique.

VI DOSSIERS DE CANDIDATURE DANS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS

- Article 20:** Tout dossier de candidature dans un autre établissement nécessitant l'ajout par le département de pièces administratives (relevé de notes, avis ...) devra être parvenu complet au secrétariat du département au minimum deux semaines ouvrées avant la date limite de dépôt fixée par l'établissement destinataire du dossier.
- Article 21** En cas de non respect de l'Article précédent, le département ne pourra être tenu pour responsable d'une arrivée hors délai du dossier auprès de l'établissement destinataire et des conséquences associées dans le traitement de ce dossier.

VII DISPOSITIONS FINALES

- Article 22 : Respect du règlement intérieur**
Tout manquement aux dispositions du présent règlement intérieur est susceptible de faire l'objet d'une procédure disciplinaire.
- Article 23 : Adoption et modification**
Le règlement intérieur est adopté par le C.H.S.C.T et le Conseil d'IUT à la majorité absolue des membres en exercice. Il peut être modifié, dans les mêmes conditions, à l'initiative du directeur de l'IUT ou sur la demande d'un tiers des membres en exercice.
Le règlement intérieur est publié sur le site internet de l'IUT et communiqué aux usagers en début d'année.

CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE

Université Paris Nanterre
Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Égalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Ovest Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.